

noms de chaque ministre de la couronne, depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1889 ; le montant d'argent retiré par chacun, chaque année, pendant sa tenure d'office, sous les titres suivants.—Traitement, indemnité sessionnelle, frais de route, et toutes autres sommes retirées ou payées pour toutes autres fins, pendant sa tenure d'office jusqu'au 30 juin 1889 ; le montant total payé à chacun jusqu'à la même date.

Sir JOHN A. MACDONALD : Bien que l'honorable député fût en état de se procurer ce renseignement, s'il voulait employer le zèle et l'énergie qu'on lui connaît, comme ces fonctionnaires sont d'une catégorie exceptionnelle, j'en ai aucune objection à cette motion.

Motion adoptée.

### TRAITEMENT ET DÉPENSES DES MINISTRES.

M. McMULLEN : Je demande—

Un état donnant les noms de chaque ministre de la couronne depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1889 ; le montant d'argent retiré par chacun, chaque année, pendant sa tenure d'office, sous les titres suivants : Traitement, indemnité sessionnelle, frais de route, et toutes autres sommes retirées ou payées pour toutes autres fins, pendant sa tenure d'office jusqu'au 30 juin 1889 ; le montant total payé à chacun jusqu'à la même date.

En proposant cette résolution qui n'est, en réalité, qu'une copie de celle que j'ai soumise à la chambre il y a quelques jours et qui a été retirée à la demande du chef de l'opposition, mon but est de me mettre en position de pouvoir donner à mes électeurs et au pays un état des dépenses encourues par les membres du gouvernement. Lorsque cette résolution fut soumise pour la première fois à la chambre, le premier ministre y objecta pour la raison qu'une réponse nécessiterait de grandes dépenses. Je simplifierais volontiers ma demande en ne m'attachant qu'à la dernière décade du 30 juin 1879 au 30 juin 1889, mais la raison pour laquelle je tiens à la première période demandée, c'est que les honorables députés de la droite objecteraient peut-être à un rapport n'affectant que la période durant laquelle ils ont été au pouvoir, laissant de côté les honorables députés de la gauche.

Je répéterai ce que j'ai dit l'autre jour, que le peuple est d'opinion que les dépenses générales des divers ministères et des ministres de la Couronne sont beaucoup au-dessus des moyens du pays. Si nous devons réduire les dépenses publiques—et ceux qui savent dans quel état est le pays, admettront avec moi que c'est le moment le plus opportun—si nous devons réduire les dépenses, dis-je, il est de notre devoir de commencer ici même et par les chefs de ces ministères. Après avoir remanié les dépenses qui sont excessives sous ce rapport, nous pourrions aller plus loin et voir s'il n'y a pas moyen de mettre les dépenses à un chiffre tel, que les contribuables puissent les payer. C'est là mon but en proposant cette motion. Lorsque j'ai soulevé cette question devant la chambre, l'autre jour, le ministre des douanes m'a répondu que je trouverais ces renseignements dans les livres bleus. Je ne crois pas que les membres du parlement sont censés se faire fureteurs de livres. L'honorable ministre lui-même, dans son bureau, ne se donne pas l'ennui de faire les recherches dont il a besoin, mais il touche une sonnette, à la portée de sa main, et appelle ses subordonnés qui lui donnent ce qu'il veut. J'aimerais à savoir si l'homme qui reçoit un

M. McMULLEN.

traitement de \$7,000 par an, plus une indemnité sessionnelle et autres émoluments, ne devrait pas remplir les fonctions de fouiller les documents et les comptes publics, plutôt que l'humble député de cette chambre qui ne reçoit qu'une indemnité sessionnelle. Il est injuste de la part de l'honorable ministre de faire une telle insinuation. Si le peuple voulait feuilleter les livres bleus, il pourrait y trouver une foule de demandes de rapports passées dans cette chambre. Si l'opposition a un devoir pardessus tout impérieux, c'est celui de critiquer sévèrement et loyalement la dépense publique en rapport avec les divers départements ici et en rapport avec le service public. C'est là un des devoirs importants de l'opposition, et je veux qu'il soit bien compris qu'en ce qui me concerne, je m'efforcerai toujours de remplir ce devoir.

On a beaucoup critiqué ma conduite lorsque j'ai présenté cette motion devant la chambre, et certains journaux qui ont discuté la chose en nient l'opportunité. Je veux que l'on sache, M. l'Orateur, que je m'inquiète peu de la critique et des railleries ; si j'ai un tel devoir à remplir, je le remplirai en dépit de la critique, qu'elle vienne des journaux subventionnés par le gouvernement, ou de tout autre. Je veux que ce point soit bien compris. Si l'on pense me clore la bouche par ces sarcasmes, on se trompe.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ai expliqué pour quelle raison je proposais cette résolution. Comme je l'ai dit déjà, si l'honorable premier, ou tout autre ministre, croit que la préparation de ce rapport sera longue et coûtera cher, et s'il est disposé à accepter le terme de dix ans au lieu de vingt et un, j'accepterai un amendement et me contenterai de la dernière décade.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je dois dire à mon honorable ami que je sympathise avec lui, au sujet des attaques peu méritées dont il a été l'objet de la part de ces journaux. C'est la peine que subissent les hommes publics pour l'activité qu'ils ont montrée en travaillant activement à l'administration des affaires du pays. Je suis surpris, cependant, que ces attaques inavouables lancées contre l'honorable député, ne viennent pas uniquement de la presse conservatrice. Il y a des journaux appelés réformistes assez privés de tout sentiment du devoir, pour railler de la manière la plus sarcastique—si j'étais en cause, ce serait de la manière la plus offensante—l'attitude prise par mon honorable ami. Quant à moi, je comprends parfaitement l'honorable député et j'apprécie hautement le sentiment patriotique qui l'anime en présentant cette motion. Il veut savoir d'une manière précise, ce que coûte le gouvernement, ce qu'a coûté l'administration des affaires ; mais il n'a pas profité des avis qui ont été donnés lorsque cette question est venue en chambre, l'autre jour, il ne fait pas entrer dans ses demandes patriotiques, le coût général de l'administration des affaires, le coût de la législation. Il se borne aux salaires et émoluments des membres du gouvernement, et comme c'est là une bien faible partie des dépenses, il n'atteint pas le but qu'il vise, c'est-à-dire, connaître le coût total de l'administration en vue de réduire les dépenses. Je crois que l'honorable député devait aller plus loin. Il devait nous dire d'abord si le traitement des ministres est trop élevé, puis avancer d'un pas et nous dire s'il croit trop élevée l'indemnité accordée aux membres des deux chambres du parlement. Il dit que le coût